



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 10 octobre 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Denis NAPIAS (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Sylvie DUFAU (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Christian DUCOS, Pascal LAFOURCADE (TARTAS) a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY); Sabine DEHEZ représentée par Denis NAPIAS (CARCEN-PONSON)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	29
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	31

N° DEL20241017-006

PARTICIPATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS A LALUQUE

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article C 11°) compétences facultatives, « participation à la construction ou la réhabilitation des centres d'incendie et de secours du territoire »,



Considérant la sollicitation transmise par Monsieur le Président du SDIS 40 et réceptionnée en Mairie de Lalauze le 15 mai 2024,

Monsieur le Vice-président indique que l'actuel centre d'incendie et de secours de Lalauze, situé en plein centre bourg, à proximité de la mairie, ne répond plus aux exigences posées en termes d'accessibilité et d'organisation interne pour l'activité des sapeurs-pompiers volontaires.

Dans ce cadre, le SDIS prévoit donc la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Lalauze, qui sera situé sur la route de Lesgor.

Le montant de l'investissement projeté s'élève à 1 000 000 € HT.

Conformément aux règles applicables en matière de financement de la construction ou de la rénovation des casernes et compte tenu du fait que cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver un financement à hauteur de 40% du montant HT de cet investissement, soit 400 000 €.

Les modalités de versement de cette participation feront l'objet d'une convention entre la Communauté de Communes et le SDIS des Landes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

L'approbation de la participation de la Communauté de Communes au financement du projet de construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Lalauze, à hauteur de 40 % du montant prévisionnel HT de l'investissement, soit un montant de 400 000 €.

ARTICLE 2 -

L'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention afférente ainsi que tout autre document associé à ce projet.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Laurent CIVEL